

Agissez maintenant!

Devenez conseiller scolaire!

Les enfants dans chaque école du Nouveau-Brunswick représentent l'avenir – notre avenir.

Si l'éducation des enfants vous intéresse, le système scolaire de la province a besoin de vous.

Que vous soyez parent ou non, quel que soit votre métier ou votre profession, partagez vos expériences et contribuez à l'avancement de l'éducation.

Posez votre candidature au poste de conseiller d'un conseil d'éducation de district.

Qu'est-ce qu'un conseil d'éducation de district (CED)?

En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un CED compte de 11 à 13 conseillers scolaires élus pour un mandat de quatre ans.

À partir des politiques et des normes du ministère de l'Éducation, le CED établit des objectifs et des directives afin de tenir compte des priorités et des besoins dans son district.

Les conseillers scolaires participent au processus de prise de décisions et aux grandes orientations en matière d'éducation.

Le CED est responsable, par exemple, du rendement des écoles et des infrastructures scolaires dans son district.

Les CED et le ministère de l'Éducation ont un objectif commun : offrir le meilleur système d'éducation publique.

Quelles sont les principales responsabilités d'un CED?

Le CED a plusieurs responsabilités :

- embaucher le directeur général et évaluer son rendement;
- élaborer et adopter les politiques du conseil;
- établir et superviser le plan d'éducation annuel du district et le rapport public sur le rendement de celui-ci;
- établir et superviser le budget des dépenses;
- fixer les priorités concernant les projets de rénovation et de construction d'écoles;
- réviser le plan d'amélioration et le rapport de rendement de chacune de ses écoles en s'assurant qu'ils correspondent au plan d'éducation du district;
- raffermir les liens entre les écoles et leur milieu;
- suivre de près les résultats scolaires des élèves.

Le CED tient habituellement une réunion publique par mois.

À titre de conseiller scolaire, vous contribuerez à faire de l'école un milieu d'apprentissage riche et stimulant.

L'une des plus importantes responsabilités du CED est d'établir le plan d'éducation du district. Ce plan contient, entre autres :

- la vision;
- la mission;
- les objectifs; et
- les valeurs du CED.

Ce plan intègre aussi des mesures servant à protéger et à promouvoir notre langue et notre culture.

Quelle est la structure des CED?

La province est divisée en 14 districts scolaires (neuf anglophones et cinq francophones).

Afin d'assurer une représentation de toutes les régions rurales et urbaines, le ministère a divisé chaque district en sous-districts. Un conseiller est élu pour chaque sous-district.

Qui peut présenter sa candidature aux élections des CED?

Une personne peut se présenter comme candidat aux élections des conseillers du CED, si :

- elle a le droit de vote;
- elle habite le sous-district où elle présente sa candidature;
- elle est nommée par 10 parents d'élèves inscrits à une école du district.

Nota : Les employés du ministère de l'Éducation et d'un district scolaire n'ont pas le droit de présenter leur candidature aux élections des conseillers des CED.

Qui peut voter aux élections des CED?

Pour pouvoir voter, vous devez :

- être un citoyen canadien;
- avoir au moins 18 ans;
- être un résident du sous-district où vous allez voter;
- être un résident du Nouveau-Brunswick depuis au moins six mois (trois mois si vous habitez Oromocto).

Au bureau de vote, vous devez indiquer votre choix de voter soit dans le district scolaire de langue française, soit dans le district de langue anglaise. Vous ne pourrez voter que dans le district scolaire choisi.

Quand les élections des CED ont-elles lieu?

Les élections des conseils d'éducation de district ont lieu tous les quatre ans.

Pour plus d'information sur les dates d'élections et la nomination, communiquez avec le Bureau du directeur général des élections (1-800-308-2922 ou www.gnb.ca/elections).

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur les CED?

Pour en apprendre davantage sur les CED, communiquez avec :

- le bureau du district scolaire de votre région,
- le ministère de l'Éducation,
- la gestionnaire des CED (secteur francophone) au 506-453-3037.

Districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick



COORDONNÉES DES DISTRICTS (CED)

SECTEUR FRANCOPHONE

District scolaire	Numéro de téléphone
District 1 (Dieppe)	506-856-3333
District 3 (Edmundston)	506-737-4567
District 5 (Campbellton)	506-789-2255
District 9 (Tracadie-Sheila)	506-394-3400
District 11 (Richibouctou)	506-523-7655